

12F16

12F16

Légende

Carte des titres miniers

Statut:

- A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, Y-Proposition de conversion
- D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
- B-Abandonné, N-Réfusé de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
- P-En attente de renouvellement, U-Réfusé

Statut:

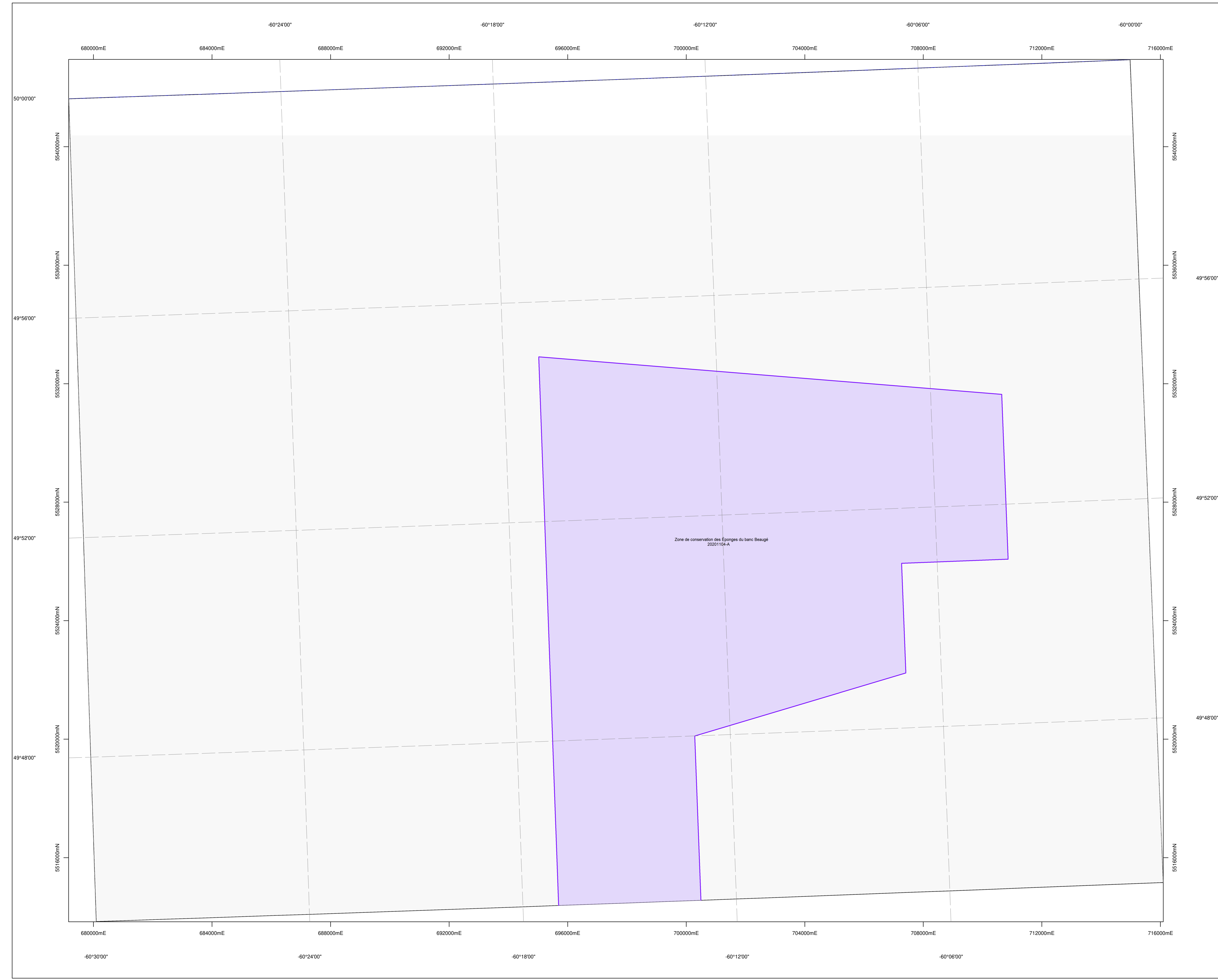
- A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité
- N-Réfusé de renouveler, Z-Désistement
- R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé

Statut du site d'extraction:

- O Ouvert sous conditions, O Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

Substance extraite:

- A: Argile, B: Bauxite, C: Carbone, D: Calcaire, E: Minerai de silice, G: Gravier, H: Incolmatable, I: Ferme concessionnaire, J: Terre jaune, K: Sable, L: Dolomie, M: Ferme concessionnaire, N: Terre noire, O: Autre, P: Ferme concessionnaire, Q: Calcaire, R: Ressouces minérales, S: Sable, T: Tourbe



Le chiffre derrière le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche de la légende, la lettre dans la partie supérieure droite de la légende, la lettre dans la partie inférieure droite de la légende.

Statut du site d'extraction:

- O Ouvert sous conditions, O Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

Contrainte à l'activité minière

- Territoire réservé à l'État ou soumis au patronnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périère urbanisée
- Territoire soustrait au patronnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire soustrait au patronnement et à la désignation sur carte pour le pétrole et le gaz naturel (sont permises)
- Territoire ou le droit de patronner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

- Entente Pliogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Mission de Bersiamie, Essipit, Mashteuiatsh, Nutsashuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 2020
est de 19°34' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 10,7"

Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 20

48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E. Coordonnée UTM, Zone 20

Echelle 1:50 000

0 1000 2000 3000
mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

